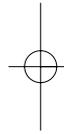
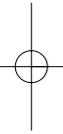
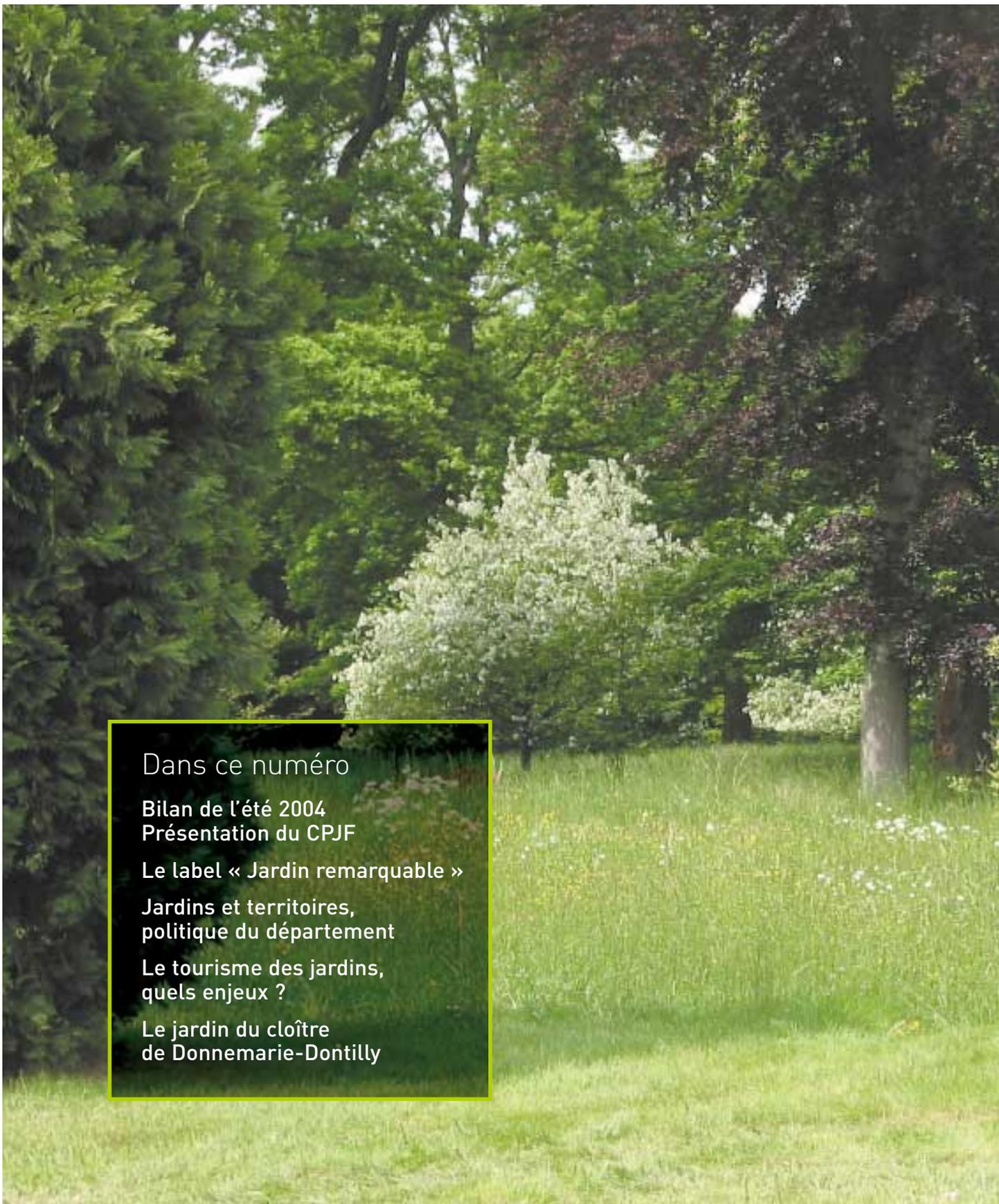


Parcs et 77 Jardins

Bulletin d'information de l'association
n°1 Hiver 2004





Dans ce numéro

Bilan de l'été 2004
Présentation du CPJF

Le label « Jardin remarquable »

Jardins et territoires,
politique du département

Le tourisme des jardins,
quels enjeux ?

Le jardin du cloître
de Donnemarie-Dontilly



C'est avec une grande satisfaction et même une certaine fierté, que grâce au soutien actif du CAUE 77, je suis en mesure de vous proposer de découvrir le premier numéro du journal de notre association départementale « Parcs et Jardins 77 », quelques mois à peine après sa création officielle ! En effet, c'est en Novembre 2003 que la naissance de notre Association a été reconnue par la Préfecture de Seine-et-Marne et publiée dans le Journal Officiel du 29 novembre 2003.

Grâce au dynamisme et à l'aide spontanée de la Direction des Archives et du Patrimoine de Seine-et-Marne et du Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement 77, notre Association naissante a très vite pu prendre la place qui revient naturellement à l'Art des Parcs et Jardins dans notre Patrimoine National et Départemental.

Outre, l'engouement grandissant actuel pour les jardins, c'est avant tout la nécessité accrue de préserver ces lieux privilégiés, souvent fragiles et éphémères, qui est à l'origine de notre démarche. Souvenons de la tempête de Décembre 1999 ! Bien des traces sont encore apparentes aujourd'hui.

Contrairement au « Patrimoine Pierres » assez bien protégé, c'est le plus souvent le « couple jardin-jardinier » qu'il faut prendre en considération en matière de parcs et jardins. En cas de défaillance du jardinier, la nature est impitoyable et reprend vite ses droits. Telle est l'ambition de la mise en place d'un « label jardin remarquable ».

Ceci est particulièrement vrai dans notre Département, privilégié par la richesse de son histoire et de sa nature. En effet, la Seine-et-Marne abrite plus de 300 parcs et jardins répertoriés, dont 30 classés, sans oublier tous ses « jardins secrets »... Il semblait donc indispensable de mettre l'accent sur la protection et la mise en valeur d'un tel patrimoine départemental. Le Comité des Parcs et Jardins de France, dont nous faisons partie, a cette ambition et cette volonté de pérenniser la magie de ces espaces de verdure.

Vous avez la possibilité de découvrir plus en détail dans notre journal, les missions, les objectifs et les structures de nos associations. Bien entendu, ces struc-

Éditorial

Xavier de Taffin
Président de l'association
« Parcs et jardins 77 »



tures sont les vôtres, tout comme ce journal, dont les colonnes vous sont ouvertes pour faire connaître vos projets ou difficultés.

Grâce à l'aide déterminante du CAUE 77 et plus particulièrement de Bertrand Deladerrière, que je remercie chaleureusement de son initiative et d'assurer la coordination de ce journal, nous avons l'ambition de mettre – deux fois par an – à votre disposition une publication de référence et un outil de travail. Le printemps fera connaître les projets et l'automne sera l'heure des bilans. C'est pourquoi, nous serons obligés, à l'avenir, de diffuser cette publication par abonnement au prix annuel de 10 €. Mais, bonne nouvelle, le prix de l'abonnement sera compris dans le coût de votre cotisation à l'association « Parcs et Jardins 77 ».

Cet organe de liaison essentiel, nous permettra sans aucun doute de monter en puissance rapidement et d'ouvrir un dialogue permanent sur notre passion commune, à savoir « cultiver son jardin ».

Donc, agréable découverte à tous de ce premier numéro et, à bientôt, avec impatience, pour le n° 2.

Au moment où vous allez recevoir ce bulletin, vous serez dans la traditionnelle période des fêtes de fin d'année. C'est pourquoi, je me permets de formuler tous mes vœux à notre association naissante. Que 2005 vous apporte à tous une nature clémente, une santé solide et une situation économique favorable pour pouvoir vous consacrer pleinement et sereinement à votre passion favorite : l'art des jardins !

Jardins et territoires

Isabelle Rambaud

Directrice des Archives et du Patrimoine
au Conseil général de Seine-et-Marne



près l'activité intense des moines défricheurs du Moyen Âge, l'aménagement du territoire a toujours eu à voir avec les politiques et leurs acteurs : rois, comme à Fontainebleau ou grands dignitaires comme Nicolas Fouquet, aplanissant, organisant l'espace et remodelant le paysage pour faire de Vaux-le-Vicomte le plus « construit » des parcs. Ces transformations ne peuvent être considérées comme purement privées : la représentation sociale que leurs auteurs projetaient ainsi et les représailles que le propriétaire de Vaux a subies, ont aussi fait de ces lieux les expressions du pouvoir et de l'emprise qu'il exerce sur l'environnement.

Au XIX^e siècle, notre département peut à cet égard facilement confronter l'ambitieux parc romantique du château de Ferrières, commandé au paysagiste Paxton par les Rothschild, aux petites parcelles des jardins familiaux de Melun ou de Flagy.

Plus près de nous, il faut évoquer les villes nouvelles de Sénart, avec son Allée Royale de 502 séquoias et l'Allée du Carré avec ses 2409 tilleuls argentés ou celle de Marne-la-Vallée qui intègrent systématiquement la dimension paysagère dans le développement de l'urbanisme.

Le Conseil général de Seine-et-Marne a depuis longtemps saisi cette dimension, si importante dans la vie quotidienne, avec en particulier le développement d'une forte politique des « Espaces naturels sensibles ».

Par ailleurs, il a contribué très tôt à la prise de conscience générale de la reconnaissance des parcs et jardins comme patrimoine vert, fragile et riche tout à la fois.

En 1992, il organisait en effet, à l'occasion de l'année européenne des jardins, une très importante exposition au château de Fontainebleau. Le catalogue qui l'accompagnait, « le Temps des jardins » fit date et reste un ouvrage de référence. Conçu par Florence Collette avec la participation de Denise Péricard-Méa, il aborde largement l'histoire des jardins à travers la palette de tous ceux qui, célèbres comme Vaux-le-Vicomte, Champs-sur-Marne ou Fontainebleau, ou discrets voire méconnus, du jardin de curé aux parcs paysagers des belles demeures bourgeoises, font de la Seine-et-Marne un territoire privilégié pour l'art et le plaisir des jardins. Dans la foulée, un inventaire détaillé était lancé, conduit par Florence Collette, permettant de recenser 337 jardins dont 76 considérés comme « remarquables », 16 classés au titre des sites et 25 inscrits : des dossiers documentaires pourvus de simples fiches de repérage ou de fiches d'analyse plus complètes ainsi que de références iconographiques sont ainsi venus constituer la sous-série 174 J des Archives départementales (consultation sur accord des propriétaires pour les jardins privés).

L'ensemble de cette base documentaire permet de connaître l'historique et l'évolution des jardins de Seine-et-Marne. Elle est une référence essentielle pour toute intervention éventuelle : protection ou restauration.

Depuis, l'engouement national pour les jardins n'a fait que croître, malheureusement exploité aussi par la veine commerciale du « toujours plus de fleurs ».

Le Conseil général a par ailleurs affirmé son soutien aux propriétaires privés à la suite de la tempête du 26 décembre 1999 en proposant une aide à la restauration en partenariat avec l'Etat pour les jardins classés : deux d'entre eux, Fleury-en-Bière et Aulnoy en ont ainsi bénéficié pour l'étude d'un plan de gestion, conduite par l'Architecte en chef des monuments Historiques.

En 2001 enfin, il a lancé la première opération « Seine-et-Marne Couleur Jardin » qui se proposait d'ouvrir et faire connaître les parcs et jardins du département. Cette année encore, la quatrième édition a rempli son



contrat en permettant, du 5 juin au 4 juillet, une meilleure connaissance de ces lieux magiques et en mettant l'accent sur Saint-Fiacre et sur la rose Bossuet, créée à l'occasion du tricentenaire de la mort de l'évêque de Meaux.

Par ailleurs les musées départementaux développent tous la dimension environnementale et « jardinière ». Le musée de préhistoire créé en 1981 à Nemours a intégré la flore locale des périodes concernées dans les patios prévus à cet effet par l'architecte Roland Simounet, faisant ainsi écho aux bois qui enserrent le bâtiment.

Le musée Mallarmé ouvert à Vulaines-sur-Seine en 1992 offre de son côté aux visiteurs un jardin de charme entièrement restauré avec talent par la paysagiste Florence Dolfuss.

Ainsi, la Seine-et-Marne poursuit-elle l'œuvre engagée par les grands aménageurs des siècles passés, reconnaissant que son territoire peut être considéré comme le jardin de l'Ile-de-France à condition de s'engager sur les chemins d'un développement respectueux et durable (démarche de l'Agenda 21 adoptée par le Conseil général en juillet 2004).



Journées des plantes de Courson, les 14, 15 et 16 mai 2004.

Le CPJF avait un stand partagé et animé par l'ensemble des associations régionales et départementales. « Parcs et Jardins 77 » a tenu sa place et fait la promotion de « Seine-et-Marne couleur jardin » et de la rose Bossuet Aigle de Meaux à cette occasion.

« Rendez-vous aux jardins »

De nombreux jardins de Seine et Marne ont participé en juin à la 2^e édition de cette manifestation nationale initiée par le Ministère de la Culture. La 3^e édition est en préparation.

Le comité des parcs et jardins de France (CPJF)

Qui sommes-nous et que faisons-nous ?

Le Comité des Parcs et Jardins de France (CPJF) a été créé en 1990 par Jean Gueroult à l'initiative de l'Association des Parcs Botaniques de France, des Vieilles Maisons Françaises, de la Demeure Historique et des Associations pionnières de Bretagne, Normandie et de la Sarthe.

Aujourd'hui le CPJF, présidé par Didier Wirth, est en cours de restructuration et de développement.

Le CPJF réunit déjà 5 associations nationales, 20 associations régionales et plus de 14 associations départementales... les précisions peuvent être recueillies

directement sur son site Internet : cpjf@wanadoo.fr
Ainsi, vient de se créer : l'Association Régionale des Parcs et Jardins de l'Ile-de-France (J.O. du 3 Janvier 2004 n°1479) présidée par Patrice Fustier, fondateur des Journées de Courson, et dont notre Association s'est vue confiée la vice présidence.

Son objet est de participer à la protection et la promotion des parcs et jardins d'Ile-de-France ; de coordonner l'action des associations départementales de la région Ile-de-France ; de définir les orientations générales en harmonie avec l'association nationale et en accord avec les recommandations des pouvoirs publics. Son adresse internet est : courson@aol.com.

En Ile-de-France, les associations départementales suivantes sont déjà constituées :

- ESSONNE : Président, Jean Pierre Dobler
- SEINE-ET-MARNE : Président, Xavier de Taffin.
parcsetjardins77@wanadoo.fr
- VAL de MARNE : ce département est provisoirement rattaché à la Seine-et-Marne.
- VAL d'OISE : Présidente, Yolaine de la Rochefoucauld. yolaine.delarochefoucauld@wanadoo.fr
- YVELINES : Président, Juan de Beistegui.
Fax : 01.47.05.05.83





A noter aussi :

- « Jardins et Châteaux autour de Paris » présidée par Cécile Dupont-Logie. cdupontlogie@cg.92.fr

Le rôle du C.P.J.F.

Son rôle essentiel est d'être l'interface entre les représentants des ministères et des administrations régionales, nationales et internationales compétentes en matière de parcs et jardins et nos associations régionales et départementales, qui ont principalement pour objet de définir et répondre aux besoins spécifiques des propriétaires privés en la matière.

C'est pourquoi, le CPJF est représenté en permanence par 3 de ses membres les plus qualifiés, savoir : J. Gueroult, D. Wirth et P. Fustier au « Conseil National des Parcs et Jardins de France » mis en place depuis le 20 mai 2003 par le Ministère de la Culture. Le rôle des 28 membres de ce Conseil National est de réfléchir et de faire des propositions pour permettre aux pouvoirs publics de mettre en place une politique nationale solide en matière de parcs et jardins, réhabilités comme éléments à part entière du Patrimoine Français. Le Conseil National travaille en commissions thématiques sous la Présidence du Sénateur Bady. Les structures et les activités du CPJF avec ses adhérents régionaux (DRAC) et départementaux (Conseils Généraux, Directions départementales du Patrimoine, CAUE, Chambre d'Agriculture, DDA etc) s'organisent pour développer les missions prioritaires, mais non-exhaustives suivantes :

- Connaissance des parcs et jardins dits « remarquables »
- Leur protection et celle de leur environnement, y compris les vues.
- Leur richesse botanique
- La mise en valeur de leurs éléments « remarquables »

- Les conditions économiques et leur pérennité, en particulier la mise en place de plans de gestion à moyen terme, incluant à la fois entretien et restauration
- La promotion des parcs et jardins qui acceptent de s'ouvrir au public par exemple : « Rendez vous aux jardins », « Seine-et-Marne couleur jardin » dans notre Département



« Seine-et-Marne couleur jardin »

Pour la quatrième version de « Seine-et-Marne couleur jardin », le Conseil Général a invité du 5 Juin au 4 Juillet à rendre visite à 42 parcs et jardins ouverts pour la circonstance. La cinquième version est en préparation. www.cg77.net

VMF 77 récompense 7 élèves en formation horticole et aménagement paysager

C'est dans le cadre du lancement de l'opération « Seine-et-Marne, Couleur Jardin » qui s'est déroulée dans le parc « Les Brullys » à Vulaines-sur-Seine, que la délégation VMF (Les Vieilles Maisons Françaises) de Seine-et-Marne a récompensé 7 élèves du lycée professionnel Horticole de Forges.

En effet, avec le concours du Groupe HSBC, VMF récompense 100 élèves dans l'ensemble des départements français qui sont en formation horticole et d'aménagement paysager.

VMF, forte de ses 18 000 adhérents, réaffirme son intérêt pour la sauvegarde et la promotion du patrimoine paysager et des jardins.

Un jury composé des délégués VMF 77 et 94, du CAUE 77, de l'Association Parcs et Jardins 77 et des responsables du Lycée Horticole de Forges a examiné une



dizaine de dossiers. Sept ont été retenus recouvrant l'ensemble des différentes formations dispensées par le lycée.

Il est intéressant de rappeler que cette formation horticole est placée sous l'égide du Ministère de l'Agriculture qui est ainsi le second Ministère de l'Education Nationale. C'est un soutien important au développement du monde rural.

Rappelons le nom des lauréats :

Maximilien Dendura et Vianney Thebaud pour le Bac Pro, Arnaud Menis et Maxime Grubert pour le Bepa, Pierre-Henri Jarjanette, Sylvain Clement, Emilie Pascal pour le Capa.

Le succès remporté par cette première manifestation a conduit VMF à renouveler ce concours pour 2005.



- La création d'un site internet spécialisé (en cours de réalisation)
- L'organisation de colloques thématiques et la généralisation de publications

La Seine-et-Marne profite déjà des premières mesures concrètes annoncées par l'ancien Ministre de la Culture Jean-Jacques Aillagon. En effet, dans le cadre d'un vaste programme de 60 chantiers de remise en valeur de parcs et jardins, 2 sont dans notre département. Il s'agit des restaurations du parc du domaine national de Fontainebleau (propriété de l'Etat) et du parc du château de Guermantes (propriété privée), sans oublier la création du jardin des cordelières à Provins parmi 10 sites nationaux.

De même, le ministère a décidé de reconnaître les parcs et jardins comme des compositions à part entière et non plus seulement comme des espaces d'accompagnement d'un édifice inscrit ou classé. Ainsi, au 31 décembre 2002 : 1 658 parcs et jardins sont protégés, dont 530 classés. La protection des abords de jardins devient donc un nouveau chantier du ministère et les plans de gestion reconnus comme un outil à développer pour optimiser durablement leur entretien.

Le CPJF est devenu un acteur majeur de cette nouvelle politique des parcs et jardins.

La mission de « Parcs et Jardins 77 »

Sur le plan strictement juridique, nous ne sommes pas une délégation du CPJF. Même si nous revendiquons une totale appartenance, nous sommes une association départementale indépendante, avec nos objectifs, notre organisation et notre budget.

Mais, notre rôle quotidien sera d'apporter prioritairement notre contribution à cette noble et ambitieuse mission, plus spécialement à travers l'Association Régionale des Parcs et Jardins de l'Île-de-France, tout en faisant prendre en compte les spécificités de notre vaste Département, particulièrement riche en parcs et jardins, reconnus, connus et moins connus... Nous serons donc un relais permanent et indispensable avec le CPJF. Autant dire que vos idées, suggestions, expériences seront les bienvenues, tout comme votre soutien et notre participation active.

Une confiante concertation, ou plutôt une franche et étroite collaboration fructueuse, est déjà engagée en ce sens, depuis quelques mois, avec les services de l'état et tout particulièrement avec la Direction du Patrimoine et des Archives de Seine-et-Marne, le CAUE 77 et la DRAC. Cette première publication en est une illustration probante.

A l'ensemble des missions du CPJF auxquelles nous apporterons notre soutien local et la connaissance du terrain, nous voulons apporter une vocation d'écoute et d'échanges de proximité. Pour ce faire, vous disposez d'une adresse e mail : parcsetjardins77@wanadoo.fr. et des colonnes de notre journal. Nous avons donc tout un maillage à organiser avec des relais locaux pour mieux apprécier vos besoins et répondre à vos attentes.

Dès que nous serons un peu plus structurés, nous vous proposerons également des colloques thématiques et des visites de parcs et jardins dans le département. La formation horticole et paysagère sera également une de nos préoccupations.

Le bureau fondateur de « Parcs et Jardins 77 »

Volontairement restreint au départ pour ne pas hypothéquer l'avenir et favoriser un développement maîtrisé. Nous avons souhaité résoudre une équation insoluble prenant en compte un équilibre géographique, un souci de parité, un dosage de « compétences », une crédibilité, une représentation des associations fondatrices, des motivations cohérentes etc.

Présentation des membres du bureau :

Xavier de Taffin, Président, Elizabeth de Vigneral, Vice-Présidente, Christophe Grunenwald, Trésorier, Bertrand Deladerrière, secrétaire.

Festival international des jardins de Chaumont-sur-Loire

Vive le chaos ! ordre et désordre au jardin



Pour sa 13^e édition ce festival avait choisi d'illustrer le chaos : tout un programme avec un thème aussi riche. « La nature ne manque ni d'imagination, ni de fantaisie. Si on la laisse faire, elle invente des formes libres dont il est impossible de dominer la complexité. Le chaos, le désordre apparent sont formidablement créatifs ! (...) Traiter du chaos : pas de pessimisme dans cet énoncé, ni de goût pour la pagaille... seulement un joli pari : à quoi pourraient ressembler nos jardins s'ils cherchaient à être en phase avec la pensée de l'époque ? jardins naturels ? ordonnés ? pourquoi pas mais comment ? En une trentaine d'étapes, le Festival nous apprend cette année à n'avoir peur de rien ! » Jean-Paul Pigeat. Parmi ces jardins éphémères on remarque

une tendance « minimaliste » bien représentée, notamment par la friche de Simone et Lucien Kroll, les jardins des équipes Perazzi et Ave, West 8, (Gueuze, Van Eyck, Robidoux, Sanchez Munoz, Scott), de l'atelier Dreiseitl, ou encore des étudiants de l'école d'architecture de Nantes avec Kinya Maruyama.

Ci-dessus le jardin de l'école d'architecture de Nantes.

Ci-dessous de gauche à droite, le jardin de friche Kroll et celui de Perazzi et Ave (Italie).



Dossier de candidature au label « jardin remarquable »

Xavier de Taffin



Le Ministre de la Culture vient d'adresser à tous les DRAC une note pour la mise en place du label « jardin remarquable ». Les critères de sélection ont été définis par la commission ad hoc au sein du Conseil National des Parcs et Jardins, présidé par M. Jean-Pierre Bady. Le Comité des Parcs et Jardins de France, qui fédère toutes les associations de Parcs et Jardins dans les différentes régions, a joué un rôle déterminant dans la définition de ces critères. Vous trouverez ci-joint la note relative à ces critères. Il s'agit d'un label de qualité, matérialisé par la présence d'une plaque avec un logo jardin remarquable, et destiné à indiquer de manière claire à tout visiteur que le parc ou le jardin en question possède des qualités intrinsèques évidentes et reconnues officiellement, dans sa composition, dans son rapport à l'environnement, dans ses éléments remarquables, dans son intérêt botanique, dans son intérêt historique éventuel, et dans son bon état d'entretien. Ce label ne relève pas de la protection au titre de la loi sur les Monuments Historiques classés ou inscrits. Pour un parc ou un jardin labellisé comme « remarquable », l'intérêt de ce label réside dans la reconnaissance de sa qualité et de sa notoriété. Pour les parcs ou jardins privés déjà classés MH ou inscrits ISMH, et pour ceux qui ont déjà un agrément fiscal, le label n'offre pas un

avantage supplémentaire en matière de déductions fiscales. Pour ceux qui ne sont actuellement ni classés, ni inscrits, ni sous agrément fiscal, ce label ouvrira la possibilité d'obtenir le bénéfice de l'agrément fiscal (déductions de certaines charges). Des parcs ou jardins contemporains peuvent se voir attribuer ce label, qui n'est pas lié à la notion de jardin historique. Le label est accordé pour 5 ans, et peut être renouvelé.

Critères de sélection :

- Composition : dessin et formes (joindre au dossier le plan)
- Intégration dans le site et qualité des abords : rapport du jardin avec le bâti et l'historique, traitement des limites
- Éléments remarquables : exemples : bassin, fabriques, statues, ponts, labyrinthes, théâtre de verdure, boulingrin, balustrades, etc... s'ils ont un intérêt intrinsèque
- Intérêt botanique : plantes, arbres, collections, arbo-retum, arbres remarquables par leur ancienneté ou leur caractère historique, ...
- Intérêt historique : à renseigner pour les parcs ou jardins en relation avec un bâtiment historique : reconstitution, restitution, réinterprétation. Les jardins de conception initiale récente ne sont pas notés sur ce critère.
- Entretien et plan de gestion : l'entretien du parc ou du jardin doit être bon, et assuré durant toute la période d'ouverture au public. Une note inférieure à 8 sur 15 pour ce critère entraîne le refus d'attribution du label.





Dossier de candidature :

- Plan de situation et plan du jardin : photocopie du plan du cadastre, du plan du jardin actuel et plans anciens si existants
- Liste des éléments remarquables : pont, bassin, fabrique, statues, percée, etc...
- Liste des végétaux remarquables : arbres remarquables, collections, arboretum, alignements, mail, topiaires, etc...
- Historique : créateur(s) et concepteurs successifs (propriétaires, architectes, paysagistes) avec les époques ou dates, tous les éléments historiques connus même récents
- Des photos caractéristiques et significatives
- Engagement écrit d'ouvrir à la visite pendant 5 ans, au moins 40 jours réels par an entre le 1/07 et le 30/09, ou bien au moins 50 jours réels par an dont 25 jours fériés ou dimanches entre le 1/04 et le 30/09. L'accès ne peut être réservé aux seules visites sur rendez-vous, mais doit être possible aussi pour les visiteurs individuels sans rendez-vous.
- Engagement écrit de participer à au moins une opération nationale (Rendez-vous aux jardins 1er week-end de juin sur 3 jours, ou Journées du Patrimoine le 3ème week-end de septembre sur 2 jours)

Le dossier de candidature doit être envoyé rempli à Parcs et Jardins de l'Ile-de-France, qui les transmettra à la DRAC. Une première liste de jardins remarquables sera établie dès cette année, et sera complétée année par année. L'association Parcs et Jardins de l'Ile-de-France est associée à la mise en place de ce label, et attache une grande attention à la reconnaissance officielle de la qualité et de la notoriété de parcs ou jardins qu'ils soient historiques ou non, anciens ou contemporains. Vous trouverez ci-joint un questionnaire destiné à vous aider à préciser les différentes rubriques du dossier de candidature. Nous vous remercions d'avance de renvoyer rapidement votre dossier de candidature si vous souhaitez pour votre jardin l'attribution de ce label.

L'appellation « Jardin remarquable »

Cette notion établie sur un certain nombre de critères a pour objet de permettre l'attribution d'un label de qualité aux parcs et jardins pour eux-mêmes et quelle que soit la qualité des bâtiments environnants. L'esthétique des parcs et jardins est prise en compte. Ce label serait attribué pour une durée de 5 ans et fera l'objet d'un fléchage spécifique. En outre, il sera assorti de dégrèvements fiscaux comparables à ceux des bâtiments inscrits ou classés.

Les premières listes de « jardins remarquables » sont en cours d'élaboration dans les différents départements en liaison avec la DRAC. Les propriétaires susceptibles d'être intéressés peuvent obtenir un dossier auprès de l'association « Parcs et jardins 77 ».



Groupe de Travail Label «Jardin Remarquable» Région Ile-de-France

Le mardi 9 Novembre le groupe de Travail s'est réuni pour la première fois, sous la Présidence de Monsieur de CANCHY Directeur de la DRAC Ile-de-France, afin de proposer au Conseil National des Parcs et Jardins de France une première liste de jardins proposés pour le label. Pour la Seine-et-Marne 3 sites prestigieux ont été retenus : Champs-sur-Marne (domaine national), Fontainebleau (domaine national), Mancy - Vaux le Vicomte (privé).



Série de timbres consacrée aux jardins éditée par la Poste en 2004.



Le tourisme des jardins, quels enjeux ?

Bertrand Deladerrière CAUE 77

Synthèse établié à partir des éléments réunis dans « Le tourisme de jardins en France, panorama de l'offre », agence française de l'ingénierie touristique (AFIT) (www.afit-tourisme.fr), juin 2002; étude réalisée par Marguerite Blandigneres et Michel Racine.



Le tourisme des parcs et jardins constitue une nouveauté en France si l'on se réfère à ce qui se passe depuis longtemps dans d'autres pays européens, Grande Bretagne, Belgique, Pays Bas par exemple. Ce phénomène s'explique par un goût nouveau pour tout ce qui touche à l'environnement au sens large. Des flux économiques importants en résulte et les dépenses liées au jardin concurrencent aujourd'hui celles du bricolage. La tendance est à la hausse pour tout ce qui touche à l'aménagement, l'entretien des jardins, mais aussi la fréquentation de ceux qui sont ouverts au public. En 2000 ce tourisme aurait concerné presque 25 millions de visiteurs sur 405 sites en France. Il y en avait la moitié deux ans plus tôt. Cette augmentation mérite d'être analysée ; comment peut-elle profiter à la sauvegarde des jardins existants, au développement de l'offre touristique et culturelle d'un territoire. En Seine-et-Marne cette question peut être posée avec d'autant plus d'attention que le patrimoine, riche et varié, dispose d'un potentiel de fréquentation supplémentaire que l'on peut facilement qualifier d'important. Pour aider à évaluer ce potentiel les résultats de l'enquête menée par l'agence française de l'ingé-

nerie touristique pour le compte du secrétariat d'Etat au tourisme sont une source essentielle. Elle a été réalisée auprès d'un échantillon de 762 jardins durant l'année 2002. Elle renseigne sur un certain nombre de paramètres, restitués ci-après dans l'ordre de présentation adopté dans le document cité en référence.

La Seine-et-Marne, un département bien placé

Premier constat, la Seine-et-Marne appartient à la moitié du territoire français la plus riche, puisque en simplifiant, l'hexagone se divise en deux zones : l'une au nord d'une ligne La Rochelle-Besançon, où la densité de jardins est la plus forte (l'Ile-de-France, la vallée de la Loire, la Manche), la seconde au sud de cette ligne, moins riche à l'exception de la côte méditerranéenne.

Offre, fréquentation, financement

L'offre et donc la fréquentation sont très inégales selon les régions. Cette fréquentation se fait vis à vis d'un patrimoine diversifié puisque 50 % des jardins se décrivent comme n'appartenant à aucune classe définie de jardin ; en fait cette catégorie d'"inclassables" regroupe les styles historiquement les plus rares (reconstitutions de jardins antiques, du moyen-âge, etc.), comme les catégories contemporaines les plus innovantes (jardins des sens, jardins pour non voyants, etc.). 22% se déclarent à la française, 17% à l'anglaise, 5% botanique. Le patrimoine se répartit presque à égalité entre gestion publique et gestion privée. Le mécénat d'entreprise est une source d'aide non négligeable. 30% de l'ensemble des jardins ne sont associés à aucun édifice ce qui montre que les jardins sont devenus un





patrimoine à part entière. 61% des gestionnaires de jardins ne savent pas répondre à la question du coût d'entretien ce qui traduit une gestion peu professionnalisée. (Pourtant l'étude montre qu'une bonne promotion des jardins passe par la sensibilisation du public à leur coût). Les associations sont impliquées dans la gestion de 12% de l'échantillon étudié, avec une formule qui semble fonctionner : la concession de missions d'animation ou de promotion à des associations. Cette formule permet de mobiliser un réseau d'amateurs. La question de l'ouverture est primordiale dans la fréquentation, en même temps que celle de service et de confort.. Parmi les équipements les toilettes semblent évidemment indispensables et le parking est très apprécié. La tendance est à la multiplication des commerces avec par ordre d'importance boutique, puis cafétéria, espace pépinière, et enfin location d'espaces. Cette dernière activité est en général très rentable puisque les salles prestigieuses sont louées cher et ne demandent pas trop d'investissement en temps. Seulement 17 % de l'échantillon proposent une activité complémentaire (cueillette, balades à cheval, etc.). Les mois les plus fréquentés sont ceux de juin, juillet et août, puis mai et enfin septembre.

Site internet CPJF

Le CPJF a commencé la réalisation d'un site Internet consacré aux parcs et jardins français classés, « remarquables » ou autres. Chaque Département est mis à contribution. Les adhérents de l'Association « Parcs et jardins 77 » peuvent être répertoriés à leur demande. Un dossier doit être réclamé auprès de l'association et nous être retourné accompagné de photos numériques libres de droits.

Visite de l'Arboretum de SEGREZ

Le Jeudi 11 Novembre, grâce à l'invitation de Jean Pierre Dobler, Président de l'Association des Parcs et Jardins de l'Essonne, les membres de notre Association ont été conviés à se joindre à cette visite de l'Arboretum de Segrez commentée par son propriétaire Franklin Picard, grand spécialiste international de dendrologie (branche de la botanique traitant des arbres). Il s'agissait de la première sortie de notre association.

Assurances

GRAS SAVOYE a mis au point un contrat d'assurances spécialisé aux parcs et jardins qui assure le végétal, le mobilier scellé et les constructions spécifiques aux jardins.



Promotion

Pour la promotion 77% des jardins pratiquent une promotion individuelle en commençant par un dépliant. Viennent ensuite les affiches pour toucher une clientèle de proximité et annoncer les manifestations. Les mailings et la présence sur les salons professionnels ou à thème, malgré la forte mobilisation que cela nécessite, permettent de toucher une clientèle bien ciblée. 32 % des jardins possèdent un lien avec internet, excellent moyen de présentation si le site est en lien avec un autre grand site touristique proche ou avec un office du tourisme. Les routes à thèmes ont beaucoup de succès à la fois pour les individuels et pour les professionnels du tourisme. La signalisation routière est d'une importance capitale pour les jardins situés dans des secteurs retirés. Les jardins d'Eyrignac en Dordogne montrent, qu'en dépit d'un isolement certain, la fréquentation a pu être multiplié par trois en 3 ans grâce à une communication efficace à un niveau national et local. Un tiers du chiffre d'affaire est consacré à la publicité et le propriétaire, Patrick Sermadiras, souligne l'intérêt d'envoyer des billets gratuits.

La part des étrangers est très variable ; elle peut atteindre 50% comme à Villandry ou à Bosmelet en Normandie. A l'échelle nationale elle est de 16%. L'élargissement du public peut passer par l'organisation de manifestations du type fêtes des plantes, salons d'antiquaires, festivals, etc. Souvent lourdes et coûteuses à organiser, ces manifestations ont un impact variable suivant la météo. Elles doivent être évaluées sur le long terme. Elles permettent de faire revenir le public local plusieurs fois dans le jardin; Parmi les actions de pro-

motion à une échelle nationale on peut retenir l'exemple d'une opération menée en Angleterre et qui a rencontré un très grand succès : il est basé sur le couplage d'une visite payante à une grande cause d'intérêt public.

Les attentes des propriétaires

La première est que le secteur touristique et les organismes professionnels s'intéressent davantage à ce potentiel, et ne se cantonnent pas à la promotion des seules grosses " locomotives " existantes. Un grand nombre de petits jardins ne peuvent avoir accès à une communication efficace du fait de son coût. La signalisation reste une priorité qui pourrait faire l'objet d'une politique concertée au niveau national et départemental. Le cas du Prieuré d'Orsan est révélateur : " Ce qui nous pénalise le plus, c'est le manque de signalisation routière . Perdus en Berry, ce sont nos visiteurs qui regrettent amèrement de n'être pas mieux guidés pour arriver jusqu'à nous."

Les attentes des visiteurs

En raison de ses spécificités, il paraît difficile de chercher à prouver la rentabilité de l'investissement " jardin " en le comparant à un équipement touristique traditionnel. Ce tourisme est souvent lié à une clientèle de proximité ; développer l'attractivité d'un site consiste à faire venir mais aussi à faire revenir. Cette fidélisation repose sur la qualité de l'expérience vécue, que le visiteur voudra retrouver. Cette qualité est dépendante de critères subjectifs où l'appréciation esthétique reste essentielle : c'est l'envie de se promener dans un environnement protégé, " harmonieux ", " à l'abri ", avec un changement de décor, de rythme avec " le vrai monde ". A Villandry, les propriétaires basent l'expérience du visiteur sur le " beau " (363 000 visiteurs). En dépit de l'absence de statistiques il semble que les visites de jardins intéressent toute la pyramide des âges. Parmi les critères objectifs le plus évident est le seuil de fréquentation : lorsqu'il est dépassé, la qualité s'en ressent, et donc l'envie de revenir. A chaque jardin correspond une sorte d'optimum, parfois évalué précisément, comme à Menton pour chacun des jardins publics ou privés qui y sont ouverts à la visite.



Jardin du cloître de Donnemarie- Dontilly

Christophe Grunenwald,
paysagiste





Restituer, témoigner

Pénétrer dans le cloître de Donnamarie-Dontilly est l'occasion de découvrir un jardin médiéval et de se familiariser avec l'art des jardins religieux du Moyen-Age. Situé au nord de Notre-Dame de la Nativité, très vaste église du XIII^e siècle, et bordé par une longue galerie couverte, l'ancien cimetière présente, avec une chapelle attenante, les caractéristiques bien conservées d'un ensemble paroissial classé monument historique. La restitution végétale, cherche à profiter du charme de l'endroit tout en le valorisant. En 1994, au moment d'ébaucher le projet du jardin, deux idées prévalent : restituer une image puriste et témoigner d'une approche pluridisciplinaire.

une représentation idéalisée du paradis

Douze rectangles bordés de grès ou de buis taillés, disposés suivant un plan centré autour d'un petit jardin clos avec sa balustrade de chêne, présentent des plantes médicinales et symboliques d'usage courant au Moyen-Age. Cette image générale illustre, avec sa simplicité apparente, de très nombreuses références et évocations qui nécessitent de s'y attarder un moment.

C'est pourquoi, les visites commentées commencent devant le porche principal de l'église. Les ornements sculptés, malheureusement mutilés durant les guerres de religion, précisent les règles de disposition de l'époque médiévale, que nos esprits cartésiens ont parfois oubliées, et définissent les rapports quotidiens avec le monde végétal. Avec cet éclairage spécifique sur le décor originel de l'endroit, la restauration devient plus explicite.

Le bas du porche, sans décoration, rappelle que l'univers souterrain tout comme les endroits obscurs, effraie et est le lieu du « malin » ; c'est au fond du bois que se cache le grand méchant loup ! Le pied du trumeau est orné de deux plantes : un lierre et une vigne. Cette association évoque les représentations antiques d'un Bacchus couronné de lierre, tenant à la main une grappe de raisin. Pour le Moyen-Age, c'est la complémentarité des cycles végétatifs. Quand la vigne fleurit, le lierre a ses fruits et, pendant la vendange, le lierre est en fleur. La succession des mois, et la ronde des saisons, images de renouveau, justifient à elles seules les douze préaux disposés sur le cimetière. De chaque côté de la porte, les statues sont dominées par des chapiteaux sculptés, où l'historien des jardins cherche à identifier, parmi la grande diversité de feuillages, le rapport

didactique existant entre plantes, saints ou prophètes. Douze anges sculptés sur les voussures bordées de vigne entourent le motif centré du tympan, typique du XIII^e siècle. Cette représentation idéalisée du Christ, tout comme à Saint-Jacques de Compostelle, est ici très originale. En effet, les quatre évangélistes sont en train d'écrire, comme si cette vision triomphante n'était pas encore terminée. L'œil du jardinier y repère la disposition centrale de « l'hortus conclusus » entouré des quatre rectangles de buis.

Toutefois, l'observation de ces éléments ne doit pas être perçue comme une redondance de l'architectonique de l'église. Un jardin de cloître est une représentation organisée qui évoque l'idéalisation du Paradis. Lors de la conception du jardin, le plan centré est légèrement transformé à cause des contraintes des lieux. Les sondages archéologiques préalables ont évalué à plus de mille le nombre de sépultures présentes sur ce long rectangle aux proportions très allongées (44 m x 10 m de large). Par ailleurs, la galerie a été mise en place ultérieurement. La restitution végétale a pour but de montrer les deux siècles qui séparent la construction au XIII^e siècle de l'église et la réutilisation de la galerie au cours du XV^e siècle. Le projet superpose deux époques, comme si un jardin ancien avait été modernisé en son centre. Curieusement, les préaux surhaussés et protégés de fascines en plessis d'osier et les parterres identiques bordés de buis, cultivés en plain-jalon, s'intègrent dans une image unique. Il est important de repérer ce dessin comme un ensemble harmonieux et non comme un « clash » stylistique. Avec ce parti pris, apparaît une des composantes majeures de Donnemarie : la continuité de sa lecture religieuse.

Des plantes qui racontent la science, la religion, les croyances populaires de l'époque

Le choix des végétaux met l'accent sur l'aspect funéraire du site. Les médicinales soignent, les plantes symboliques sont associées au trépas. Ainsi, le thème de la mort reste-t-il lié aux pratiques oubliées et aux croyances d'une époque. La restitution du jardin de Donnemarie insiste sur le fait que l'univers végétal n'est pas lié à une lecture uniquement religieuse ou purement botanique. Avec cette idée, la sauge officinale, panacée universelle, doit aussi être vue comme signe de Salut (son nom latin en indique bien l'aspect salvateur). La pla-

La Rose Bossuet – Aigle de Meaux

À l'occasion du baptême de la rose Bossuet, l'association « Parcs et Jardins 77 », avec le concours du CAUE 77 a édité un superbe poster de son portrait en aquarelle réalisé par Jacqueline Farvacques. Cette affiche de 400 x 600 sur papier type Canson est vendue 10 € ou offerte à tout nouvel adhérent à l'association ou à tout souscripteur à la rose Bossuet Aigle de Meaux. Une carte postale a également été créée pour cet événement. En effet, les roseraies GUILLOT ont confié à notre association « Parcs et Jardins 77 » la primeur



de la souscription à la Rose Bossuet-Aigle de Meaux, dès à présent pour livraison en novembre-décembre, au prix de 15 € TTC, racines nues et par pied. 1 000 pieds seront disponibles fin 2004, avant son inscription au catalogue 2005.

Il s'agit d'une rose hybride de thé mauve pale, remontante et très parfumée, d'une hauteur de 60 à 80 cm au feuillage résistant. Elle figure au catalogue 2005 des roseraies Guillot (Domaine de la Plaine, 38460 Chamagnieu).

Email : guillot@guillot.com

Site : rosesguillot.com



Photographies aériennes

Une nouvelle technique pour les vues aériennes de vos parcs et jardins économique et sans autorisation préalable, grâce à MRW-ZEPPELINE. Il s'agit d'un petit zeppelin à hélium captif pouvant s'élever jusqu'à 150 mètres sans bruit. Vous pouvez donc choisir vos perspectives grâce aux lunettes virtuelles. Prix indicatif : 417 € TTC pour 5 photos.

Tel : 04.42.57.24.81. E-mail : France@mrw-zeppelin.net

Site : www.mrw-zeppelin.net



L'angélique, qui d'après la tradition fut donnée par l'archange Gabriel pour guérir et éloigner la peste, pousse au centre du cimetière. La plus grande crainte médiévale est conjurée et protégée par la balustrade du jardin clos.

quette destinée aux visiteurs du jardin juxtapose les noms latins des plantes, les dates de floraison et leurs utilisations magiques ou populaires. Bien plus que des notions de médecine médiévale ou qu'un traité ésotérique, ces quelques lignes témoignent de ce que nous avons oublié et qui, cependant, persiste dans l'inconscient collectif. L'exemple du muguet est révélateur : un seul brin indique à la fois une date, une activité sociale et un porte-bonheur. Ces trois notions conjointes évoquent, au Moyen-Age, l'importance des fêtes patronales, des confréries et des dictons populaires. Cette démarche pluridisciplinaire assure la pérennité d'une telle réalisation, sa longévité n'étant pas tributaire des modes passagères. L'emplacement et la disposition des plantes ont aussi une signification à découvrir. L'hysope, dont la référence purificatrice est notée dans un psaume, est située à l'entrée du jardin. L'angélique, qui d'après la tradition fut donnée par l'archange Gabriel pour guérir et éloigner la peste, pousse au centre du cimetière. La plus grande crainte médiévale est ainsi conjurée et protégée par la balustrade du jardin clos, dont les proportions proviennent d'une miniature conservée à Venise*.

La difficile question de l'entretien

L'originalité d'une telle restauration dépend de son entretien. Le cloître de Donnemarie est d'accès libre, ayant le statut de jardin public. L'ouverture journa-

lière apporte malheureusement son lot de détériorations et de graffitis. Les plantes n'échappent pas à ces dégradations volontaires ou non. L'idée généreuse de la municipalité reposant sur le principe que le beau engendre l'admiration et le respect est bien souvent mise à mal. Le sans gêne des visiteurs emportant un souvenir ou la mode du barbecue dominical rend très vulnérable le romarin et la sauge ! Nous sommes loin des consignes initiales d'entretien confiées aux jardiniers municipaux leur demandant par exemple de couper les fleurs de la spirée. Les tubercules de cette plante médicinale, connue pour avoir donné son nom à l'aspirine, en sont ainsi fortifiés pour être mangés en cas de disette. L'appropriation du lieu par le plus grand nombre de visiteurs reste difficile tout comme la compréhension de la démarche didactique. C'est pourquoi, en 2002, est née une association chargée de faire visiter et de veiller à l'embellissement du jardin. " Les amis du jardin de Donnemarie " ont obtenu, grâce à la mairie, l'attribution, d'un petit terrain contiguë de la sacristie et attenant au cloître. Derrière ses hauts murs, les bénévoles ont entrepris d'y créer un jardin pépinière. Le délicat tracé renaissant abrite, en effet, semis et boutures qui viendront, le moment voulu, renouveler les plantations du jardin du cloître.

Une reconnaissance acquise

Le pessimisme n'a pas lieu d'être, même si parmi les plantes emblématiques du cimetière se trouvent les larmes de Job ! La demande collective d'explications est plus forte que les critiques de ceux qui, entre autres, voyant des fleurs séchées sur tige ne comprennent pas la nécessité de récolter des graines pour l'année suivante. Le jardin est bien vivant et comme ses plantations de simples ne sont pas remontantes les couleurs et les parfums procurent des effets changeants tout au long de l'année. La quiétude de l'endroit procure au visiteur une paix intérieure. Le soutien durable apporté par la municipalité de Donnemarie-Dontilly et par le Conseil Général de Seine-et-Marne (ayant attribué, en 1998, le prix du patrimoine) contribue à faire apprécier cette restitution qui, dès à présent, a trouvé sa place dans les livres d'art et la fierté populaire.

* Bréviaire Grimani, Biblioteca Nazionale Marciana, Venise.

L'agenda

L'agenda du président « Parcs et Jardins 77 »

Année 2003

- 5 MARS** : Paris Assemblée Générale CPJF
24 AVRIL : Paris Ministère de la Culture, lancement des « Rendez-vous aux jardins » par Jean-Jacques Aillagon.
16 AU 18 OCTOBRE : Courson stand du CPJF
23 MAI : Vulaines, Musée Mallarmé, lancement de « Seine et Marne couleur Jardins » et des « Rendez-vous aux jardins » organisés par la Direction du Patrimoine, avec les élus, la presse, les Services de l'Etat, etc
24 MAI : Meaux, plantation de la rose Bossuet dans les jardins de l'Evêché
1^{er} JUILLET : Paris, réunion fondatrice de l'Association des Parcs et Jardins de L'Ile-de-France (Xavier de Taffin élu Vice-Président)
11 SEPTEMBRE : Orléans, membre du jury du 45^e concours international des roses remontantes
24 SEPTEMBRE : Coulommiers, Assemblée fondatrice du bureau de l'Association au CAUE 77
29 SEPTEMBRE : Paris, assemblée Générale APJ IdeF
6 OCTOBRE : Paris, assemblée Générale CPJF
20 NOVEMBRE : Melun, Conseil Général, journée du Patrimoine Jean Hébert

Année 2004

- 9 FÉVRIER** : Dammarie les Lys, inauguration de la nouvelle bibliothèque des Archives
10 FÉVRIER : Paris, Ministère de l'Ecologie réunion inventaire des jardins remarquables du 93
12 MARS : Paris, réunion bureau A.G. Association. Régionale des Parcs et Jardins d'Ile-de-France
8 AVRIL : Coulommiers, au CAUE 77 réunion du bureau pour la préparation du journal n° 1
26 AVRIL : Paris, Assemblée Générale CPJF
14 MAI : Courson, stand CPJF
15 MAI : Meaux, baptême de la rose Bossuet
24 MAI : Melun, FR2 Radio Bleue interview
25 MAI : Paris, Ministère de la Culture lancement « Rendez-vous aux jardins »
25 MAI : Forges, jury des prix horticoles VMF
28 MAI : Dammarie les Lys, réunion du Bureau à la Direction des Archives
4 JUIN : Les Brulys, lancement de Seine-et-Marne couleur jardin avec stand, prix VMF
14 JUIN : Dammarie les Lys, réunion pré-inventaire des jardins remarquables de Seine-et-Marne
22 JUIN : Melun, au Conseil Général, membre du jury Patrimoine 77
29 AOÛT : Germigny, tricentenaire Bossuet, plantation de la rose Bossuet, Exposition de la « rose de Provins à la rose Bossuet »
9 SEPTEMBRE : Orléans, membre du Jury du 46^e concours des roses remontantes
14 OCTOBRE : Paris, Assemblée Générale CPJF
9 NOVEMBRE : Paris, DRAC, réunion de la Commission « Jardins Remarquables ».

Lectures, Ouvrages récents

André Le Nôtre, le jardinier magicien. L'aventure de Vaux-le-Vicomte. Edition Artlys.

Cet ouvrage récent, véritable livre d'art, montre au travers de photographies d'une qualité rare ce jardin d'exception, et fournit quelques unes des clés nécessaires à sa compréhension.

Un CD rom reprenant les textes et les images du livre propose une visite virtuelle du jardin avec l'explication des différents effets de perspective voulus par Le Nôtre. Ce commentaire, au travers de nombreux schémas, plaît par sa clarté, la qualité graphique des documents ; il constitue une introduction parfaite à la compréhension des subtils raffinements de ce qui est devenu dans l'histoire des jardins le « style à la française ». (CD-ROM MAC/PC réalisé par l'Université des sciences appliquées de Munich, sous la direction de Michael Brix, professeur d'histoire de l'art. Dix chapitres d'une durée totale de 45 minutes ; 17 liens permettent d'accéder à 170 écrans, avec près de 250 illustrations. CD-ROM accompagné d'un livret de 32 pages format A5, agrafé, sous jaquette. Prix : 19 €.

Pour d'autres informations avec adresses de commande voir le site : www.fhm.edu/LeNotre

Parcs et jardins de Seine-et-Marne

Des paysagistes, des passionnés de jardin ont travaillé à ce livre en collaboration avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de Seine-et-Marne (CAUE 77). 50 jardins ont été sélectionnés, toutes époques confondues, illustrés par plus de 380 photographies ou documents divers. Cet ouvrage aidera à faire reconnaître le patrimoine départemental des parcs et jardins dans lequel notre association est fortement engagé. Les presses du Village – Christian de Bartillat, 2004, 30 €.

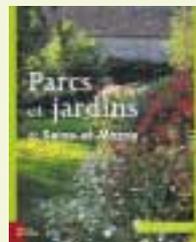


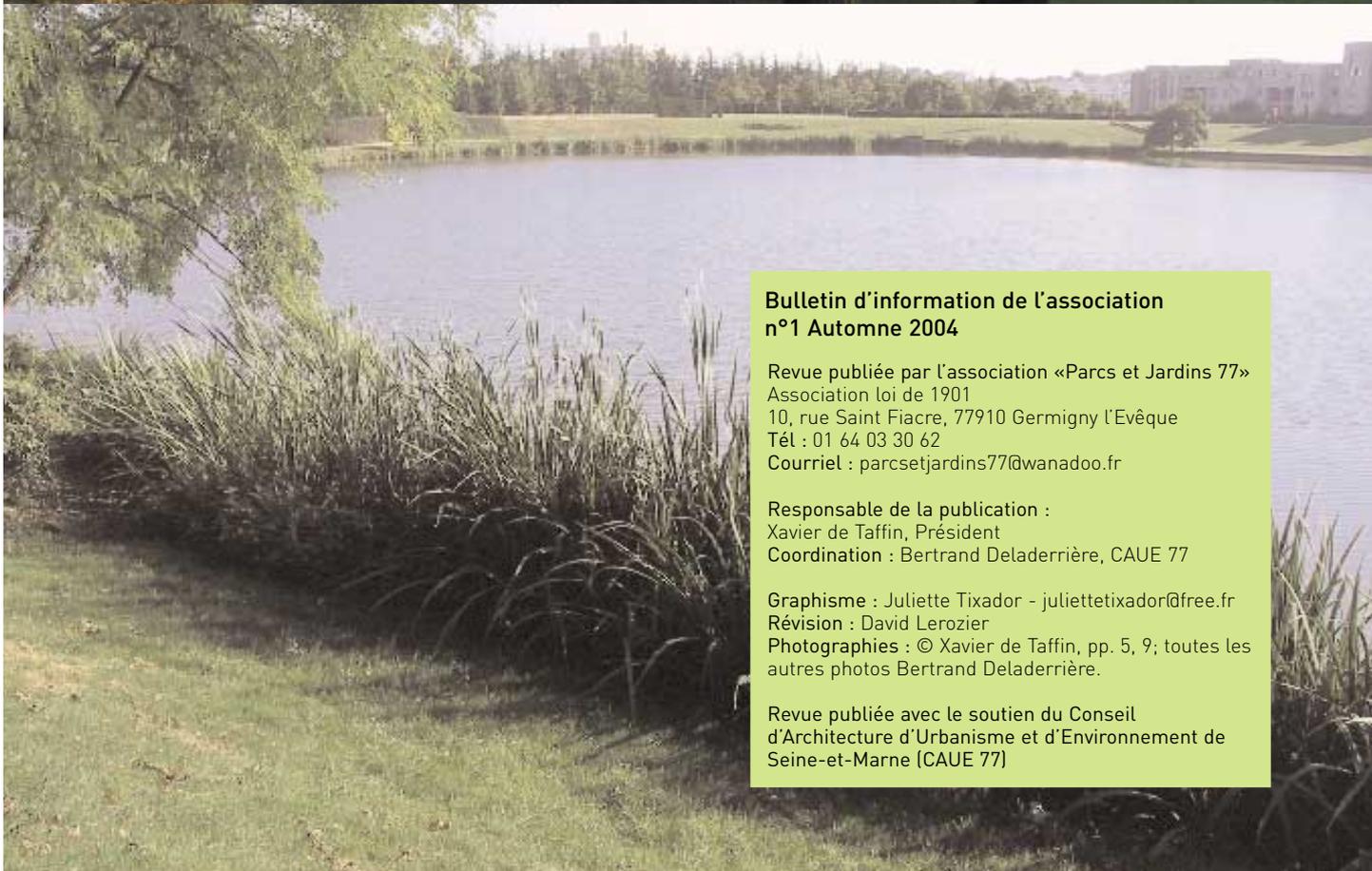
« Deux siècles de rose »

François Joyaux, photographies Vincent Motte et Jean Pierre Guillot, préface de Paul Bocuse.
 Ed. La Maison Rustique Flammarion, mars 2003, 40 €.

Il peut être acheté par souscription par notre intermédiaire

Ouvrage superbe de 160 pages consacré entièrement à l'histoire des roses à travers la dynastie lyonnaise Guillot. A noter en annexe la liste par années de toutes les obtentions des Roses-raies Guillot depuis 1842 ! et une très riche bibliographie.





**Bulletin d'information de l'association
n°1 Automne 2004**

Revue publiée par l'association «Parcs et Jardins 77»
Association loi de 1901
10, rue Saint Fiacre, 77910 Germigny l'Evêque
Tél : 01 64 03 30 62
Courriel : parcsetjardins77@wanadoo.fr

Responsable de la publication :
Xavier de Taffin, Président
Coordination : Bertrand Deladerrière, CAUE 77

Graphisme : Juliette Tixador - juliettetixador@free.fr
Révision : David Lerozier
Photographies : © Xavier de Taffin, pp. 5, 9; toutes les autres photos Bertrand Deladerrière.

Revue publiée avec le soutien du Conseil
d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de
Seine-et-Marne (CAUE 77)



Parcs et Jardins 77

19

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE des PARCS et JARDINS de SEINE-et-MARNE

DEMANDE D'ADHESION

Monsieur, madame, mademoiselle

Nom : prénom :

Adresse :

Ville : Code postal :

Téléphone : Fax : E mail :

Société, Association, Collectivité,

Nom : représentée par :

Adresse :

Ville : Code postal :

Téléphone : Fax : E mail :

N.B. Une petite photo de votre jardin à l'usage exclusif de notre Association nous aiderait à vous connaître, merci d'y penser.

Propriétaire d'un jardin : non ouisi oui : classé privé fermé ouvert au public

Professionnel : Particulier et ami des parcs et jardins :

Compétences particulières :

Disponibilité éventuelle à consacrer à «Parcs et Jardins 77» :

Vos amis partageant notre passion seront les bienvenus !

COTISATIONS 2005

Membre Actif, propriétaire de parc et/ou jardin : 30 € (197 F)

Association, Société, Professionnel, Collectivité : 40 € (262 F)

Ami(e) des parcs et jardins : individuel 20 € (131 F)

ménage 30 € (197 F)

jeune (- de 25 ans) 10 € (65 F)

Les règlements sont à faire par chèque bancaire à l'ordre de l'Association Départementale des Parcs et Jardins de Seine-et-Marne et à retourner à l'adresse ci dessous.

Association Départementale des Parcs et Jardins de Seine-et-Marne dite aussi : Parcs et Jardins 77

Association Loi 1901 déclarée en Sous Préfecture de Meaux n° 1850 J.O. du 29 Novembre 2003

Chez Mr Xavier de Taffin, 10, rue Saint Fiacre 77910 GERMIGNY L'EVEQUE

01.45.74.40.70 – 06.08.21.06.08

E-mail : parcsetjardins77@wanadoo.fr

